AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1 sup + P

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

27 Juillet 1973

Supplément n° 4 au bulletin 154 - Juillet 1973

V I G N E

L'instabilité des conditions climatiques (pluies intermittentes) caractérisée depuis 13 jours en BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE a entravé l'exécution du traitement prévu dans notre dernière note.

Ces mêmes conditions climatiques sont favorables :

- au développement de l'oïdium dans les situations favorables et sur cépages sensibles.
- à l'installation de la pourriture grise (botrytis) dont les dégâts sur grappes sont observés assez fréquemment (cf. dernière note).
- à l'apparition du rot-brun dans les vignes mal protégées, ou relevées, ou rognées trop tardivement (MACONNAIS notamment).

En revanche, les attaques de tordeuses (vers de la grappe) risquent d'apparaître plus tardivement que d'habitude.

En outre, en vue de déceler la présence d'araignées rouges, il convient de surveiller plus particulièrement les vignes non traitées contre ces ravageurs au printemps. (Rappelons que le traitement acaricide d'été est efficace contre l'acariose et l'érinose).

Un traitement est à nouveau conseillé contre l'ensemble de ces maladies et ravageurs (traitement mixte fongicides + insecticide + acaricide) selon les modalités suivantes :

1) en BOURGOGNE (sauf YONNE) :
- dans les vignes où les attaques de mildiou sont décelées (MACONNAIS), dès réception, quelle que soit la date du traitement précédent. Ajouter un insecticide et un acaricide.
- ailleurs, effectuer le traitement du 1er au 6 Août. Bien viser les grappes.

2) dans le JURA et l'YONNE :
Le traitement précédent a été conseillé et a dû être appliqué du 23 au 28 Juillet. Par suite des difficultés d'exécution (JURA notamment), il convient de renouveler l'application avant le 8 Août.

Dans tous les cas il est recommandé de veiller à une bonne compatibilité des produits que l'on mélange.

Il est recommandé de surveiller particulièrement les vignes relevées ou rognées trop tardivement et celles qui n'ont pu être traitées en temps opportun (avant le 23 Juillet en BOURGOGNE) en vue de déceler l'oïdium et le rot-brun.

En cas de présence de ces maladies, intervenir immédiatement.

Maintenir les vignes bien rognées.

Il conviendra pour ce traitement qui sera sans doute le dernier, sauf localement, d'assurer une protection satisfaisante au niveau des grappes (jets dirigés)(rappel de la note du 25 Juin).

BOTRYTIS (Pourriture grise) : Voir note précédente.

Rappelons que deux périodes d'intervention sont recommandées :
- début de la véraison
- trois semaines avant vendanges

Eventuellement en cas de pluies persistantes, intervenir entre-temps.

Dernière note : Supplément n° 3 au bulletin 154

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription "Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX